



RÈGLEMENT INTÉRIEUR **DE LA SALLE DE REMISE EN FORME/FITNESS ET REGLES DE VIE**

L'accès à la salle de remise en forme/fitness du gymnase Maurice Arnoux est régi d'une part par le règlement intérieur des gymnases et salles spécialisées de la ville de Montrouge, affiché à l'entrée de l'installation et, d'autre part, par le règlement intérieur de la section remise en forme/fitness, validé par l'association du Stade multisports de Montrouge. En outre, au regard des spécificités de la salle, les règles fixées ci-après sont destinées à préciser l'utilisation qui doit être faite de l'équipement et doivent être scrupuleusement respectées par les adhérents.

CONDITIONS D'ACCES

- Les personnes souhaitant accéder à la salle de remise en forme/fitness doivent impérativement avoir déposé un dossier complet au secrétariat général du SMM, détenir la carte d'adhérent et être à jour du montant de leur cotisation de l'année en cours. Les adhésions sont annuelles (voir « Ouverture et fermeture de la salle »), strictement personnelles et non transmissibles ni cessibles.
- La carte d'adhérent à la section doit être présentée à l'entrée du stade, puis être déposée à la réception de la salle lors de chaque entraînement.
- L'accès au bureau de réception de la salle est strictement réservé aux surveillants de salle et aux membres du bureau de la section.
- L'accès à la salle de remise en forme/fitness et l'utilisation des appareils sont strictement interdits à tout mineur âgé de moins de 18 ans.

ÉTAT DES LIEUX ET ENTRETIEN

- Il est demandé à l'adhérent de prendre soin du matériel. Les utilisateurs sont informés que toute dégradation du matériel du fait d'un usage incorrect provoquant ou risquant de provoquer l'usure anormale de celui-ci fera l'objet d'une remise en état aux frais du ou des usagers responsables.
- Après emploi, le matériel (poids, tapis, etc.) doit être rangé par l'utilisateur,
- Les papiers et objets divers (bouteilles vides notamment) doivent être déposés dans la poubelle réservée à cet usage.

HYGIENE

- La tenue de sport est exigée.
- Le port de chaussures de sport fermées, en bon état de propreté, est indispensable.
- L'usage d'une serviette est obligatoire pour utiliser les appareils.
- Habillage et déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.

SÉCURITÉ

- La fixation des poids sur les barres est obligatoire.
- Toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée aux surveillants de salle qui prendra toutes les mesures utiles.
- Il est interdit d'amener des enfants dans la salle.
- Il n'est pas autorisé d'utiliser le hall du sous-sol comme lieu d'échauffement ou d'entraînement, ni aucun autre lieu commun du bâtiment.

COMPORTEMENT

- Je respecte toutes les personnes autour de moi quels que soient leur sexe, origine, langue, nationalité, aspect physique, condition sociale.

- Je pratique une activité physique ou un sport pour m'épanouir, donner le meilleur de moi-même, et partager avec les autres des valeurs d'entraide, de solidarité, de générosité, de tolérance, de bonheur, de justice et de paix,
- Afin de garantir des conditions optimales d'entraînement et de sécurité pour tous, certaines règles sont à observer :
 - ne pas entrer dans la zone d'évolution d'un athlète
 - respecter son champ visuel
 - ne pas perturber les exercices
 - être attentif aux mouvements réalisés autour de soi
 - limiter le niveau sonore

OUVERTURE ET FERMETURE DE LA SALLE

- La salle de remise en forme/fitness du gymnase Maurice Arnoux est ouverte chaque saison sportive de septembre à juin (comme toutes les sections du SMM) et éventuellement quelques jours en juillet.
- Elle fait l'objet de fermetures régulières pour entretien ou réparation : les opérations de maintenance sont programmées, sauf nécessité absolue, pendant les vacances scolaires et peuvent occasionner une fermeture totale de la salle allant de quelques jours à la totalité des vacances. Les périodes de fermeture sont affichées à l'avance, sauf cas de force majeure, à l'entrée de la salle. En cas d'absence des surveillants de salle, la salle ne pourra pas être ouverte.

RESPONSABILITÉ ET NON RESPECT DU REGLEMENT

- Seuls les surveillants de salle sont autorisés à ouvrir et à fermer la salle. En-dehors de leur présence, celle-ci reste fermée. Ils ne sont pas habilités à prodiguer des conseils ou du coaching.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol.
- Tout adhérent venant s'entraîner est considéré comme ayant pris connaissance du présent règlement et ayant souscrit à ses principes.
- Le présent règlement est complémentaire au règlement intérieur général s'appliquant au S.M.M.
- Tout contrevenant à ces dispositions ou à la bonne marche de la section peut être interdit de salle par décision du bureau de la section, avant décision définitive prise par les instances associatives.

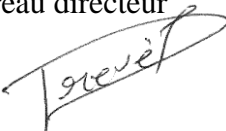
Règlement intérieur validé par la Commission des Statuts et de la discipline et par le bureau directeur

Commission Statuts et discipline

Bureau directeur

Présidente section remise en forme/fitness


Gérard SABATTIER


Christian PREVEL


Isabelle EL BEZE

Les usagers de la salle déclarent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de la section remise en forme/fitness définies ci-dessus et s'engagent à les respecter.

A....., le

Mention « Lu et approuvé »

Nom/prénom de l'adhérent

Signature

.....

.....